

2023/384 DU 30 AOUT 2023
DECRET N° 2023/384 DU 30 AOUT 2023
portant nomination du Recteur de l'Université de
Ngaoundéré.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°2023/007 du 25 juillet 2023 portant orientation de l'enseignement supérieur au Cameroun ;
- Vu le décret n°93/026 du 19 janvier 1993 portant création des Universités ;
- Vu le décret n°93/028 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Ngaoundéré ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret no 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n°2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Monsieur **MAMOUDOU ABDOULMOUMINI**, Professeur, est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Recteur de l'Université de Ngaoundéré.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DU FICHER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE
COPIE CERTIFIEE CONFORME
CERTIFIED TRUE COPY

Yaoundé, le 30 AOUT 2023

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
Paul Biya
PAUL BIYA